



SOUTIEN À LA VÉGÉTALISATION DU GRAND-BERSOL

BORDEAUX
INNOCAMPUS



Plus d'infos sur : bxmet.ro/dispositifs-arbres
Toutes vos questions par mail :
oim.bic@bordeaux-metropole.fr



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**



VOUS SOUHAITEZ PLANTER DES ARBRES SUR VOTRE FONCIER ÉCONOMIQUE ?

Dans le cadre du projet « Plantons 1 million d'arbres », Bordeaux Métropole met en place un dispositif expérimental pour accompagner la végétalisation du foncier économique privé sur le territoire du Grand-Bersol, situé dans l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus.



QUI EST CONCERNÉ ?

Ce dispositif s'adresse aux **acteurs économiques** (entreprises privées, établissements publics ou mixtes) implantés durablement sur le périmètre du **Grand-Bersol (communes de Pessac et Gradignan)**, qu'ils soient propriétaires ou occupants avec accord du propriétaire (hors opérations immobilières en cours).



QUELS SONT LES PROJETS CONCERNÉS ?

Sont éligibles les projets individuels ou groupés portant sur des actions concrètes de végétalisation durable conçues en cohérence avec **les orientations du plan-guide de l'opération d'aménagement BIC Extra-Rocade**.

- Plantation en pleine terre d'une surface minimale de 100 m², privilégiant la diversité végétale
- Amélioration du confort climatique,
- Valorisation paysagère et contribution à la qualité des trames vertes,
- Prise en compte des caractéristiques écologiques du site,
- Intégration à une démarche de RSE.



QUELLES SONT LES AIDES ?

Le projet sera travaillé à l'appui d'un conseil paysagiste (accompagnement offert par Bordeaux Métropole).

Puis une aide financière viendra soutenir la réalisation du projet.

Un budget global de **300 000 €** est alloué à ce dispositif.

L'aide financière est attribuée sous la forme d'une subvention d'investissement, dont les modalités sont les suivantes :

- Montant maximum par projet : **30 000 €**
- Taux d'intervention :
 - **40 %** des dépenses éligibles pour les projets individuels
 - **50 %** pour les projets groupés



LES DÉPENSES PRISES EN COMPTE COMPRENNENT :

- Les travaux de plantation,
- La fourniture et la plantation de végétaux,
- Les travaux de désimperméabilisation et de reconstruction des sols fertiles,
- Les systèmes d'irrigation durables,
- Les prestations de conception et suivi,
- L'entretien des plantations pendant 3 ans.



OÙ ET JUSQU'À QUAND CANDIDATER ?

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 octobre 2025 inclus et devront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante :

oim.bic@bordeaux-metropole.fr